



Club De Gymnastique Montmorencéen

BABY GYM (Section Maternelle)

TOUTE INSCRIPTION DEVRA ETRE OBLIGATOIREMENT ACCOMPAGNEE D'UN CERTIFICAT MEDICAL

Coordonnées de l'adhérent Merci de remplir en majuscule & Toutes les rubriques

Nom Prénom Né(e) le:/...../.....

Adresse

Code Postal & Ville Tel /...../...../...../.....

Tel/...../...../...../..... Mail (majuscule)@.....

Licencié FFG

Je soussigné Représentant légal de l'enfant mineur
..... Certifie que mon enfant était adhérent lors de la saison 2019-2020. N° de
licence **11095.361**.

Date/...../.....

Signature des
Parents

Cotisation

Pour tout dossier d'inscription complet pour tous les adhérents 2019-2020, certificat médical compris, remis avant le 1er septembre une remise de 10% est faite. Merci d'envoyer ou de déposer dans la boîte aux lettres vos dossiers: Me SEJEAN 35 avenue Marchand Montmorency

Baby 2ans non scolarisé	Né en 2018	<input type="checkbox"/>	Samedi de 9h15-10h15 Un seul parent	
Baby 3 & 4 ans	Né en 2017 - 2016	<input type="checkbox"/>	Samedi de 10h20 - 11h20 sans parent	Licence + Assurance +
Baby 4 & 5 ans	Né en 2016-2015	<input type="checkbox"/>	Samedi de 11h30-12h30 sans parent	Cotisation 155 euros

Paiement Au comptant en cheque
 Coupons Sport
 En plusieurs Fois

_____ Complément en cheque

en 3 fois

Chèque	Encaissement	Montant
	01/10/2020	
	01/11/2020	
	01/12/2020	

Règlement par chèque(s) établi(s) à l'ordre Du CDGM

Certificat médical, si fournit pour la saison 2019 2020 uniquement merci de le préciser (.....)

Qui Contacter

La trésorière, Claude Sejean : 06.73.88.74.84

L'entraîneur, Chantal Rostagnat : 06.75.58.53.03

Nous écrire : c.sejean@wanadoo.fr

Autorisation Parentale

Je soussigné Représentant légal de l'enfant mineur

..... Autorise ce dernier à:

Vous autorisez le club CDGM à photographier ou filmer votre enfant, et de publier ou diffuser sur le site internet du club.

Vous donnez tout pouvoir au responsable concerné pour agir en votre nom pour toute intervention médicale indispensable et urgente.

Date/...../.....

Signature des
Parents

Dons

Les dons en faveur des associations d'intérêt général (dont le CDGM) ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire. Par exemple pour 100 euros versé vous déduirez 66 euros, Si vous choisissez de faire un don, merci de bien vouloir faire un cheque à part a l'ordre du CDGM

Exemple

Cotisation	Don	Reduction fiscale	Cout réel
155 €	+100	168 €	86,70 €

Règlement intérieur : Nos 9 règles d'or

1° Affiliation : Le CDGM est affilié à la fédération française de gymnastique. De par son affiliation elle s'engage à se conformer aux attentes et au règlement de la FFG

2° Dossier d'inscription : Pour que l'inscription soit valide et votre enfant assuré, le **dossier doit être rendu COMPLET** dans les délais. Une fois le délai dépassé nous pouvons refuser l'accès aux entrainements.

Une fois le dossier rendu l'enfant est adhérent du CDGM du 1^{er} Septembre au 31 Aout. Il s'engage donc, sous votre responsabilité, à respecter le règlement intérieur.

3° Tenue : Pour un bon déroulement des cours nous demandons à chaque enfant d'apporter une **tenue adaptée** à la gymnastique (Justaucorps / Short / legging / tee shirt manches courtes) et de s'attacher les cheveux correctement.

De plus pour les gymnastes en section compétition il sera demandé d'acheter le justaucorps du club qu'il faudra apporter à chaque compétition par équipe.

4° Matériel : Il est demandé de **prendre grand soin du matériel** acheté et mis à disposition. Dans l'optique des cours, participer à l'installation et au rangement de la salle.

En cas de dégradation volontaire du matériel il sera demandé à la famille un dédommagement pécuniaire.

5° Etat d'esprit : Nous essayons de transmettre au travers de notre sport certaines valeurs. Le **respect** des autres enfants et des entraineurs est primordial. Ainsi tout propos injurieux, anti-sportif, sexiste ou raciste se verra sanctionné, dans les cas les plus extrême par une exclusion définitive sans possibilité de remboursement.

6° Accompagnement à la salle : Il est fortement conseillé d'amener et de venir récupérer son enfant **à la porte du vestiaire en respectant les horaires**. Le CDGM n'est plus responsable en cas d'accident ou d'incident en dehors de la salle d'entrainement en dehors des horaires d'entrainement.

7° Compétition : Les gymnastes doivent suivre régulièrement les entrainements et être présentes à chaque manifestation où elles ont été inscrites, sous peine de perdre sa place dans la section compétition

8° Remboursement et responsabilité : Aucun remboursement ne peut être réclamé, sauf en cas de présentation d'un certificat médical contre indiquant la pratique de la gymnastique. Le remboursement se fera par rapport au nombre de trimestres manqués.

9° Fête du club : Au mois de juin il y aura un spectacle, il se peut que vous ayez des tenues à acheter. L'entrée sera de 2,00 euros par adulte merci de prévenir vos familles

Nous déclinons également toute responsabilité en cas d'évènements extérieurs à motifs impérieux qui amèneraient à une fermeture de la salle (épidémies, incendies, inondations ...). Le CDGM ne pourra pas répondre favorablement à une demande de remboursement.

Lu(e) le: _____

Signature